

le 015/05/2012



Vaularon, Yvette, Frileuse
2 av du Soleil Levant
91440 Bures sur Yvette

Réunion Mairie de Bures-Yvette Du 02 mai 2012

Objectif : faire un point général à la demande de Monsieur le Maire.

Rencontre : le 2/05/2012, à 18 h en mairie de Bures sur Yvette, salle de réunion 1er étage.

Présents :

Élus : Anne Bodin, Michel Serbier, Jean-François Vigier,

Municipalité : Anne Lowczyk,

VYF : Michel Bignard, Danielle Farret, Pierre Farret, André Loie.

Ordre du Jour proposé par V.Y.F. suite aux rencontres des 08 Mars 2011 et 20 juin 2011 sur les mêmes sujets.

1) Propositions de planification de travaux sur les rivières de Bures

- Vaularon

- Rétrécissement du Vaularon rue Édouard Herriot due à une arrivée d'eaux pluviales de la ville.(demande historique),

- Entretien du Vaularon, (enlèvement du lit au niveau de la grande maison)

- Réfection du mur dans le lit du Vaularon Oseraie en face de la grande Maison,

- Dérivation du Bras du Moulin et voie Kastler++++++.

- Canalisation d'eaux usées percée traversant le Vaularon en amont de la rue de la Vierge.

- **Yvette :** - Taille de la végétation sur l'ensemble du parcours,

- Souche dans le canal de fuite le long du terrain de sport,

- Chemin le long de l'Yvette.

- **Plan de Restauration et de Gestion Écologique de l'Yvette et de ses affluents (PRGE).**

- **PPRI et rencontre avec Monsieur le Sous Préfet.**

2) Le Plateau de Gometz

- Propositions sécuritaires suite aux observations de VYF.

- Les Delâchés enquête publique.

3) Questions diverses dont :

- Prix de l'eau suite de la rencontre avec Monsieur Serbier

- Conformité des branchements.

Points traités

1) Propositions de planification de travaux sur les rivières de Bures

- Vaularon

- Rétrécissement du Vaularon rue Édouard Herriot due à l'arrivée d'une conduite d'eaux pluviales de la ville.(demande historique)

R : M Vigier indique qu'il vérifie les différents aspects du dossier maintenant constitué (devis,

budget, conformité Police de l'eau, financement SIAHVY au titre du ruissellement) pour lancer le projet.

- Entretien du Vaularon, (enlèvement du lit au niveau de la grande maison), les différents orages ayant apportés dans le lit du Vaularon beaucoup d'alluvions. Il est à noter que chaque propriétaire est soumis aux mêmes règles d'entretien des berges et fond de rivière.

R : une demande a été adressée au SIAHVY qui est favorable au cofinancement avec recherche de subventions, ainsi qu'au copilotage du projet : l'étude doit être lancée.

- Réfection du mur dans le lit du Vaularon Oseraie en face de la grande Maison.

R : Il s'agit d'un lieu privé, la réfection est programmée.

- Dérivation du trop plein du Vaularon dans le canal de fuite du Moulin et voie Kastler++++++ :

R : M Vigier rappelle sa position sur ce sujet à savoir ne pas risquer de remettre en cause une opération qui date de longtemps (DUP il y a 7 ans) et qui démarre. Cependant une réflexion peut être menée dans le cadre du projet d'élargissement du Centre-Ville pour une meilleure arrivée de la voie Kastler au niveau de la rue du Docteur Collé.

V.Y.F. rappelle sa demande depuis les événements de 2000 pour que le trop plein d'eau du Vaularon en cas d'orage, se jette dans le canal de fuite vers l'université, protégeant le secteur de la Prairie. Le SIAHVY qui semblait favorable à cette mesure, avait réalisé en ce sens, une coupe avec les concessionnaires sur le secteur du Bras du Moulin le 15 février 2007 permettant de visualiser la faisabilité du projet. Il semblerait que les projets ne soient plus les mêmes puisque le SIAHVY précisait dans son courrier à Monsieur le Maire du 16 février 2012 « *j'ai le regret de vous informer que les statuts du SIAHVY. ne permettent pas de subventionner ce type de travaux. Je tiens également à vous alerter. Les projets purement hydrauliques sont coûteux car ils ne bénéficient pas d'aides de nos partenaires financiers. Le maître d'ouvrage devra donc assumer la totalité du coût des études et des aménagements. [...] il serait donc judicieux de procéder, au préalable, à la réalisation d'une étude géotechnique fine en plus de la modélisation hydraulique[...].j'attire votre attention sur le fait que vos travaux relèveraient d'une autorisation préfectorale. Le délai minimal pour obtenir l'autorisation est de 6 mois.....* »

V.Y.F. rappelle que lors de la présentation du projet de réalisation de la voie Kastler une demande avait été faite auprès du Conseil Général qui nous a renvoyé vers le SIAHVY. Le Centre-Ville élargie n'est pas programmé à court terme, le projet de dérivation qui avait été promis lors de la réalisation de la voie Kastler correspond aux mesures des Plans d'Aménagement et de Prévention contre les inondations (PAPI) qui vont se mettre en place suite à la définition des PPRi.

- Canalisation d'eaux usées percée traversant le Vaularon en amont de la rue de la Vierge.

R: il s'agit d'une canalisation privée d'eaux usées qui traverse le Vaularon pour se raccorder au réseau Intercommunal du Vaularon dans une autre propriété privée et qui est percé. Une visite sur place a été faite par le SIAHVY, en attente de suites.

VYF rappelle la vigilance à avoir par tous concernant les réseaux d'eaux usées. Les taux d'Eaux Claires Parasites et Météoriques étant très importants sur la vallée polluant les eaux des rus et rivières.

- **Yvette :**

- Taille de la végétation sur l'ensemble du parcours :

R : Reprise des travaux cette année par le SIAHVY (problème de budget les années précédentes) 1 taille par an.

- Souche dans le canal de fuite le long du terrain de sport :

R : Relance à faire par M Serbier

- Chemin le long de l'Yvette :

Privilégier les zones non habitées à proximité de l'Yvette.

M Vigier attire l'attention sur plusieurs points des Directives :

- Zones d'expansion des eaux

- La sanctuarisation des zones humides : par exemple la réfection des méandres du ru de Beaucaïn

en fond de bassin de Bures.

- PRGE :

V.Y.F. fait état d'un courrier du SIAHVY du 15 mars 2012, sur le Plan de Restauration et de Gestion Écologique de l'Yvette et de ses affluents. Une réponse a été faite par V.Y.F. afin de connaître les résultats de l'étude et les projets proposés sur l'ensemble de l'Yvette par le SIAHVY.

A ce jour nous n'avons pas de réponse. M Vigier indique qu'il va répondre à VYF sur ce que Bures a demandé au titre du PRGE.

- PPRI et rencontre avec Monsieur le Sous Préfet : La rencontre a eu lieu chez le Sous Préfet à Palaiseau avec les Associations concernées de la Vallée de l'Yvette dans le cadre du Collectif, et en présence de 5 représentants de la DDE. Un rapport de l'enquête menée en 2009 sur la vallée avait été transmis au préalable. Le dossier a été analysé et argumenté et M le Sous Préfet a indiqué qu'il souhaitait qu'on lui adresse toute erreur locale constatée sur le zonage du PPRI mais qu'un nouveau PPRI ne semblait pas d'actualité à court terme (2017) car l'ensemble des rivières n'avait pas été encore étudié dans le cadre du PPRI. Le projet de PAPI a cependant été évoqué et une rencontre annuelle a été proposée avec les associations.

Quels sont les projets formulés par les Elus Buressois en ce domaine pour notre ville ?

2) Le Plateau de Gometz

Des projets de constructions font l'objet d'une enquête publique sur le Plateau de Gometz. Deux types de risques sont répertoriés :

Assainissement : le réseau actuel déborde à chaque orage en fond de vallée (précisions hors séance, il est à noter que lors de l'orage du 5 mai 2012, les réseaux communaux et l'Intercommunal du Vaularon débordaient en fond de vallée polluant l'environnement et quelques biens, véritable risque pour la circulation, les plaques d'égout sautées par la pression de l'eau.)

Ruissellement : L'envoi des eaux pluviales des terres agricoles, de la RD 35 et des futures constructions dans le ru d'Angoulême sans protection vont aggraver la situation actuelle.

V.Y.F. demande la mise en place de protections sécuritaires efficaces et pérennes, le Baratage dans son état actuel ne protège pas contre le risque d'orage (son rôle d'éponge est inefficace en cas de saturation).

R : Après discussion, M Vigier indique qu'il compte porter de façon ferme la discussion au niveau de la remise en cause de la politique de construction sur la plateau, compte tenu des risques en aval et de la non prise en compte des demandes faites. Il enverra une lettre en ce sens à Mme le Maire de Gometz, ainsi qu'à M le Préfet.

Madame Bodin précise que le SIAHVY ne fera pas de bassin de rétention au niveau du Baratage mais une zone humide uniquement. A la question posée cela suffira t'il afin de retenir les eaux amont : réponse non probablement des mesures en partie haute sont absolument nécessaires.

V.Y.F. avait demandé, il y a un an, qu'une rencontre soit planifiée entre tous les acteurs (SIAHVY, ville de Gometz le Châtel, Gif, Bures) pour qu'une décision soit enfin prise entre communes pour limiter les risques. Ace jour aucune planification n'est faite à notre connaissance.

3) Questions diverses dont :

- Prix de l'eau suite de la rencontre avec Monsieur Serbier : Compte-rendu de Alain Brouste attendu, ainsi qu'un article de Anne Bodin à venir.

- Conformité des branchements : liste tenue à jour et disponible en consultation tous les deux mois.

Conclusion

Les risques sont maintenant bien connus et répertoriés, V.Y.F. demande qu'ils soient pris en considération et reste à l'écoute de toute proposition d'aménagement permettant de les réduire.